



HELB-ILYA PRIGOGINE – CATEGORIE PARAMEDICALE

Année académique 2018-2019

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LA 1^{ère} ANNÉE DE LA SECTION KINÉSITHÉRAPIE
ETUDIANT NON RESIDENT**



NOM	PRENOM
SEXE <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	LIEU DE NAISSANCE
DATE DE NAISSANCE	NATIONALITE
N° DE LA CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT	DATE DE DEPOT DU DOSSIER
Adresse mail :	Téléphone mobile :

Mon dossier est complet et comprendpages

Mon paraphe (signature abrégée) a été apposé sur chaque page et chaque page a été numérotée.

Check-list du dossier

- Formulaire de participation au tirage au sort
- 1 photo d'identité (Nom + Prénom + section au verso)
- Certificat médical d'aptitude physique
- Copie de la Carte d'identité recto-verso (candidat européen)
Ou Carte d'identité émise par la Belgique (carte E) ou Permis de séjour valable (recto-verso) – (Candidat non européen)
- Extrait d'acte de naissance
- BAC ou COPIE DES RESULTATS
+ ÉQUIVALENCE :
 - Définitive
 - Provisoire (Valable jusqu'au 15/05/2019 – si vous avez obtenu votre bac en 2018))
 - En cours de demande (joindre preuve d'envoi + preuve de paiement auprès du service des équivalences)
- Curriculum post bac – *Merci de joindre les documents nécessaires à la justification de votre passé pour les années suivantes (ou après l'obtention du CESS/BAC). Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter la note explicative.*
 - 2013-14 2014-15 2015-16 2016-17 2017-2018
- Fiche de renseignements complétée

La Haute Ecole se réserve le droit de ne pas inscrire un étudiant non-finançable que ce soit de par sa nationalité ou de par son parcours académique.

Cadre destiné aux services internes de la Haute Ecole	
Numéro d'ordre attribué	Date et heure de réception

Signature de l'étudiant :

A coller sur une enveloppe A4.





Fiche de renseignements



A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

1. VOTRE SECTION : KINESITHERAPIE - TS

2. ANNÉE D'ÉTUDES: Bachelier: 1^e année – Autre que la 1^e année / Master

3. NOM (DE JEUNE FILLE)

Prénom et autres prénoms

Sexe

Lieu et date de naissance

Nationalité

Etat civil célibataire / marié(e) / divorcé(e)

DOMICILE LÉGAL

Adresse (rue et numéro)

Code postal

Localité

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse mail de l'étudiant

RÉSIDENCE EN BELGIQUE (SI DÉJÀ CONNU)

Adresse (rue et numéro)

Code postal

Localité

Téléphone portable

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE : Lien de parenté : mère-père-conjoint-enfant-autre :

Nom et prénom

Téléphone(s)

ÉTUDES : CESS – BAC – Jury Communauté Française

Année du diplôme

Nom de l'école

Adresse de l'école

Code postal : Ville :

Fait à, le

Signature étudiant





CURRICULUM POST BAC : Activité des 5 dernières années

NOM, PRENOM :

SECTION :

J'ai obtenu mon diplôme secondaire (CESS – BAC) le

⇒ J'obtiens mon diplôme en juin 2018/sept., je dois uniquement dater et signer ce document ;

⇒ J'ai obtenu mon diplôme avant juin/sept. 2018 ou je bénéficie d'un examen d'entrée ou d'une VAE: je dois impérativement remplir ce document

Documents à fournir:

Etudes : relevés de notes + attestation d'inscription

+ si études supérieures en Communauté française: apurement de dettes et bilan de santé

Travail : fiches de salaires et attestations employeurs

Avant de remplir, lire la page suivante: note explicative - Je numérote au crayon chaque document annexé.

ANNÉE À JUSTIFIER	CURSUS/EMPLOI/ACTIVITÉ	ANNEXE N°	TYPE D'ACTIVITÉ
Sept. 2017 - Juin 2018			<input type="checkbox"/> Etudes: => o Crédits validés: o Crédits au programme: <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre à préciser:.....
Sept. 2016 - Juin 2017			<input type="checkbox"/> Etudes: => o Crédits validés: o Crédits au programme: <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre à préciser:.....
Sept. 2015 - Juin 2016			<input type="checkbox"/> Etudes: => o Crédits validés: o Crédits au programme: <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre à préciser:.....
Sept. 2014 - Juin 2015			<input type="checkbox"/> Etudes: => o Crédits validés: o Crédits au programme: <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre à préciser:.....
Sept. 2013 - Juin 2014			<input type="checkbox"/> Etudes: => o Crédits validés: o Crédits au programme: <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre à préciser:.....

Date :

Signature de l'étudiant :



Note explicative du curriculum

- J'obtiens mon diplôme secondaire ou supérieur en juin/sept. 2018, je ne dois pas lire cette note
- J'ai obtenu mon diplôme secondaire ou supérieur avant juin/sept. 2018, j'ai des difficultés pour remplir mon curriculum, je peux m'aider des informations de cette note.

I
I vous est demandé de justifier votre passé afin de déterminer si vous remplissez les conditions de financement, et de prouver que vous n'avez pas été inscrit durant les 5 dernières années académiques.

Le but de ce document est de pouvoir vous situer, de faire le point sur votre parcours et de prouver votre activité.

Il vous est demandé de nous expliquer votre situation et de produire des documents probants. Le cas échéant, après examen de votre dossier par le secrétariat, il vous est demandé de compléter ces documents, et d'adjoindre un document de déclaration sur l'honneur (DH). En cas de doute, joindre ce document.

De façon générale, tout événement doit être prouvé par un document. Si le document n'existe pas il faut expliquer pourquoi dans une déclaration sur l'honneur (article 95 du décret du 7 novembre 2013 et article 5 du Décret du 11

avril 2014). Cette dernière doit donc être complétée dès qu'une partie du parcours n'est pas justifié.

Les personnes ayant accès à ces informations sont soumises au secret professionnel. Aucune de ces personnes n'a à émettre de jugement de valeur sur votre passé. Les enseignants n'ont pas accès à ces informations.

A titre indicatif, vous trouverez des situations dans lesquelles vous pouvez vous retrouver et qui vont éventuellement se combiner les unes aux autres, ainsi que des documents pouvant vous aider à prouver votre situation dans chaque cas. Cette liste n'est pas limitative.

Nous pouvons vous demander de compléter votre parcours par d'autres documents en fonction des indications reçues de la Communauté française.

ÉTUDES SUPÉRIEURES

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
Études supérieures réussies ou ratées	la personne a fait des études	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin comprenant les crédits si système belge • Bulletin qui comporte la mention de l'acquisition de crédits ou, si impossible, de la réussite ou de l'échec (système étranger) • attestation de fréquentation scolaire avec dates début + fin d'année ou mention de l'année académique + diplôme obtenu Sauf promotion sociale: ajouter nombre d'heures semaine et horaire de cours	non

FORMATIONS AU SENS LARGE AUTRES QUE LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
Séjour linguistique, séjour à l'étranger	la personne est bien partie à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • attestation de séjour de l'institution qui l'a organisé si officielle ou connue en Belgique • attestation de l'établissement d'accueil à l'étranger qui permet de déterminer qu'il ne s'agit pas d'enseignement supérieur 	non
		<ul style="list-style-type: none"> • attestation de la famille qui a accueilli l'étudiant au pair + extraits du passeport avec visa touristique pour l'étranger/billets d'avion • extraits du passeport avec visa touristique pour l'étranger • billets d'avion, de train... ou preuve de paiement de ces billets • extraits de comptes prouvant des retraits à l'étranger, post facebook... 	oui



Formation longue d'un autre niveau	la personne a suivi des cours qui ne constituent pas de l'enseignement supérieur	attestation de l'établissement qui a proposé la formation indiquant le nombre d'heures par semaine et horaires des cours	non si volume-horaire important
------------------------------------	--	--	---------------------------------

TRAVAIL ET CHÔMAGE

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
Stage d'attente	la personne était en attente d'allocations de chômage et n'a pas suivi d'études	<ul style="list-style-type: none"> inscription au stage d'attente + attestation de périodes d'inscription au FOREM / ACTIRIS / VDAB avec dates début et fin d'inscription + attestations de formation + recherche d'emploi inscription au stage d'attente + attestation des Allocations familiales (pour les - de 25 ans) spécifiant que l'étudiant a perçu des allocs sous le statut de demandeur d'emploi (et non d'étudiant) ou durant son stage d'attente 	non
Travail/ bénévolat	la personne a travaillé durant la période	<ul style="list-style-type: none"> contrat +fiche de paie / attestations du volume-horaire par semaine - le contrat ne suffit pas C4 (document de fin de contrat) qui constate la période d'emploi et volume-horaire par semaine attestation de volontariat par l'organisme concerné affiliation à une caisse d'indépendant, et avertissements-extraits de rôle. Pour l'année en cours, formulaires de demande de cotisation sociale + le cas échéant attestation du guichet d'entreprises agréé du SPF économique, PME, classes moyennes et énergie qui reprend un extrait intégral des données d'une entreprise + s'il s'agit d'une société, preuve du lien avec la société (désignation comme gérant) 	Non si volume-horaire important
Travail au noir	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur expliquant la situation (travail au noir, paiement de la main à la main...).	oui
Chômage	la personne n'a pas suivi d'études	<ul style="list-style-type: none"> attestation de perception des allocations de chômage et formulaire attestant que la personne n'a pas demandé de dérogation pour suivre des études supérieures attestation de perception des allocations de chômage et preuves de recherche d'emploi et formations suivies allocations de chômage, composition familiale et preuve de perception des allocations familiales 	non

AIDE SOCIALE

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
Prise en charge par le CPAS	la personne n'a pas suivi d'études	<ul style="list-style-type: none"> attestation de perception des allocations du CPAS et attestation du CPAS que pas d'études attestation de perception des allocations du CPAS et preuves de recherche d'emploi ou formations suivies 	non
Mois sans travail et sans chômage	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur, par définition il n'y aura pas de documents probants. Expliquer la situation et le pourquoi, être spécifique sur les activités suivies	oui
		Moins de 25 ans: document de non-perception des allocations familiales	non

VIE AU FOYER

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DH
Parent au foyer	les enfants existent et sont à charge du parent	<ul style="list-style-type: none"> composition de ménage et preuve de la perception des allocations familiales acte de naissance et preuve de la perception des allocations familiales 	oui
		au Luxembourg: preuve de la perception de l'allocation au parent au foyer	non
au foyer sans enfants	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur, par définition il n'y aura pas de documents probants puisque normalement un parent au foyer n'a pas de revenus (parent chômeur au foyer: cf chômage)	oui

MALADIE

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DH
Maladie	la personne a bien été malade	<ul style="list-style-type: none"> certificat médical attestation de la mutuelle prouvant la maladie ou l'invalidité rémunération pour invalidité factures d'hospitalisations si de longue durée 	non
Maladie d'un proche	la personne s'est occupée de ce proche	certificat médical concernant le proche et déclaration sur l'honneur pour attester de la présence, sauf si le médecin confirme la présence de la personne	oui sauf si médecin atteste de la présence

CAS PARTICULIERS

SITUATION	CE QU'ON VEUT PROUVER:	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À PRODUIRE	DH
Impossibilité de suivre des cours à cause de l'insécurité du pays	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur, par définition il n'y aura pas de documents probants. Expliquer la situation et le pourquoi, en détaillant les lieux et dates. + documents arrivée dans le pays ou courrier avocat	oui
SDF	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur, par définition il n'y aura pas de documents probants, être bien spécifique sur la situation	oui
Sans papier	la personne n'a pas suivi d'études	déclaration sur l'honneur, par définition il n'y aura pas de documents probants. Expliquer la situation et le pourquoi, en détaillant les lieux et dates, être bien spécifique sur la situation + documents arrivée dans le pays ou courrier avocat	oui
Demande d'asile	la personne n'a pas suivi d'études	<ul style="list-style-type: none"> décision d'accorder ou de refuser l'asile et attestation expliquant les conditions de séjour pendant la procédure (centre fermé ou ouvert par exemple) <u>indiquant qu'il n'y a pas eu d'études suivies</u> courrier d'avocat <u>indiquant qu'il n'y a pas eu d'études suivies</u> 	oui

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant : Date et lieu de naissance :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du.../.../.....au .../...../.....		

Conformément à l'article 95 § 1^{er} alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le/...../..... Signature de l'étudiant :

Année académique 2017-2018





Certificat de bonne santé et d'aptitude physique

Je soussigné(e), Docteur en médecine, certifie avoir personnellement examiné :

Madame/Mademoiselle/ Monsieur.....

et la/le déclare en bonne santé.

- J'atteste n'avoir décelé aucune pathologie qui soit de nature à compromettre l'accomplissement normal des cours et des stages prévus durant ses études de **master en Kinésithérapie**.

ou de mettre en danger la sécurité des personnes qu'il/elle sera amené(e) à fréquenter.

L'attention du médecin est attirée sur le fait qu'en section Kinésithérapie une bonne condition physique générale est requise afin de pouvoir effectuer les cours d'éducation physique obligatoires.

Cachet du médecin

Date :

Signature du médecin

HELB Ilya Prigogine
Campus Erasme – Bâtiment P
Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles
Tél. : 02/560.28.11 – Fax : 02/560.28.38
www.helb.be

